

**LIMINAIRE CAPL N°2 TABLEAUX D'AVANCEMENT A CONTROLEUR 1ère
CLASSE ET CONTROLEUR PRINCIPAL**

Monsieur le Président,

La CAPL N°2 s'apprête aujourd'hui à entériner les tableaux d'avancement de la catégorie B qui ont été établis par la Direction Générale.

En effet, l'établissement de ces tableaux échappe complètement aux CAPL allant jusqu'à nier le droit aux élus locaux et à la Direction locale d'inscrire des collègues qui ont été écartés par la Direction Générale.

Pour la DSFP-AP-HP, le volume des promus a très sensiblement diminué.

L'an dernier alors que sur le tableaux d'avancement de C2 à C1 le nombre de proposés était de:8, cette année le tableau de sélection ne compte que 3 sélectionnés .pour 16 ayant droit

De même sur le tableau d'avancement de C1 à CP le nombre de proposés à N-1 était de: 9, alors que cette année aucun proposé à la DSFP-AP-HP

Quels arguments la Direction locale va-t-elle développer pour solliciter les agents pour assurer coûte que coûte l'accueil, pour être disponibles d'une minute à l'autre pour remplacer les collègues absents et demander toujours plus d'implication dans le travail?

C'est évident, ce constat criant d'injustice, fera l'effet d'une bombe dans les services.

Qu'on ne vienne pas parler de mérite et de reconnaissance aux agents qui vont attendre des années et des années avant d'obtenir une malheureuse promotion qui, au départ, ne leur donne que quelques points d'indice à 4,63 € brut.

La délégation FO DSFP-AP-HP ne peut cautionner cette manière de faire, elle ne sera pas complice de la mascarade qui nous est proposée aujourd'hui. Elle refuse de participer, par son vote, au traitement injuste qui va s'installer sur Paris en matière de promotion.

Elle appelle les agents à revoir leur manière de servir au regard de la façon dont ils sont traités.

Elle invite les agents à revoir leur conscience professionnelle à la hauteur des espérances de promotion dans les années à venir.

Pour toutes les raisons exposées, la délégation FO DSFP-AP-HP refuse de participer au vote sur les tableaux d'avancement.

Rappel des règles statutaires

Pour le passage au grade de contrôleur principal, les contrôleurs de 1^{ère} classe doivent justifier d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon et d'au moins cinq années de services effectifs dans le corps.

Idem pour le passage de contrôleur de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe.

Les tableaux d'avancement ont été élaborés par la DGFIP selon les modalités harmonisées résultant de la fusion DGI-DGCP :

- satisfaire aux conditions statutaires citées ci-dessus
- être en position d'activité à la date d'effet de la promotion
- avoir été noté au moins à la note pivot au titre des 3 dernières années dont une dans le grade de sélection au 31 décembre N-1
- ne pas faire l'objet d'une procédure disciplinaire

A titre dérogatoire, peuvent être évoqués en CAPL, les agents âgés de 58 ans au 31 décembre 2012.

A la DSFP-AH/HP, pour le passage à contrôleur principal, 9 agents, ayant vocation, figurent sur la plage d'appel statutaire (PAS). Cependant, aucun agent n'a été retenu au titre de la plage utile statutaire (PUS) qui correspond anciennement à la promotion.

De même pour le passage à contrôleur 1^{ère} classe, 16 agents ont vocation, seuls 3 agents ont été retenus sur la plage utile statutaire correspondant à la promotion.

Il n'y a plus de rang de classement attribué.

L'an dernier, les collègues contrôleurs de 2^{ème} classe 8^{ème} échelon ont été retenus sur le tableau d'avancement à contrôleur 1^{ère} classe à la CAP nationale.

Cette année avec le nouveau dispositif, seuls 3 collègues sont sélectionnés sans assurance d'être promus. Ils sont contrôleurs de 2^{ème} classe 11^{ème} et 12^{ème} échelon. Chercher l'erreur !

De même, alors que 9 collègues contrôleurs de 1^{ère} classe avaient été promus contrôleur principal l'an dernier.

Cette année avec la nouvelle sélection **AUCUN** contrôleur de 1^{ère} classe ne sera promu CP à la TGAP.

Malheureusement cette situation risque de perdurer pendant plusieurs années.

Il faudra attendre l'harmonisation entre les 2 filières (Filière Fiscale et Gestion Publique) et les différents départements.

Les CAP nationales se réuniront les 9 et 10 juillet 2012 pour le TA au grade de contrôleur de 1^{ère} classe et en septembre 2012 pour le TA au grade de contrôleur principal.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à----- le-----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu